



PC.DEL/255/12
22 March 2012

Original: FRENCH

Déclaration de la Suisse au sujet de la peine de mort au Bélarus

Nous avons déjà pris la parole sur ce sujet le 1^{er} décembre 2011 quand Dimitri Konovalov et Vadislav Kovalev avaient été condamnés à la peine de mort pour leur supposée responsabilité dans les explosions qui s'étaient produites dans le métro de Minsk en avril 2011. Dimanche 18 mars, la télévision nationale du Bélarus a fait état de leurs exécutions, après que le président Lukashenko a refusé leurs recours en grâce.

La Suisse condamne ces exécutions. L'enquête n'a jamais permis de prouver la responsabilité des deux jeunes hommes de manière concluante. Si cet attentat représente une tragédie et qu'il est légitime de punir les personnes jugées coupables, des rapports indépendants indiquent que les condamnés n'auraient pas bénéficié d'un jugement en bonne et due forme.

La Suisse réaffirme son opposition à l'application de la peine capitale quels que soient les motifs et les circonstances et appelle le Bélarus à déclarer un moratoire sur la peine capitale, en vue de son abolition.

Merci Monsieur le Président.